

# SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

## AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

### Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 mars 2020 faisant apparaître un total bilan de 1 321 696 Dinars et un actif net de 1 282 221 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 mars 2020, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

### Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

- 1) Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **24,58%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

- 2) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite à la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

Cette décision devrait être reprise par le conseil d'administration de la SICAV L'INVESTISSEUR et approuvée par son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Tunis, le 26 mai 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ABC AUDIT & CONSEIL**

**Walid AMOR**

**BILAN**  
**Au 31 Mars 2020**  
*(Unité : Dinar Tunisien)*

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIF</u>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>996 875</b>	<b>1 055 589</b>	<b>1 066 507</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	523 031	594 183	545 753
b - Obligations de sociétés	4-3	411 685	401 474	460 167
c - Emprunts d'état	4-4	62 158	59 931	60 586
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>324 821</b>	<b>295 961</b>	<b>281 985</b>
a - Placement monétaires	4-5	282 238	281 769	276 758
b - Disponibilités	4-6	42 583	14 191	5 227
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>274</b>	<b>0</b>
TOTAL ACTIF		<b>1 321 696</b>	<b>1 351 823</b>	<b>1 348 492</b>
<u>PASSIF</u>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-7</b>	<b>24 472</b>	23 172	24 127
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-8</b>	<b>15 003</b>	1 963	9 985
TOTAL PASSIF		<b>39 475</b>	<b>25 135</b>	<b>34 112</b>
<u>ACTIF NET</u>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-9</b>	1 223 011	1 267 615	1 259 923
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>59 210</b>	<b>59 073</b>	<b>54 457</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	54 457	52 266	12
b - Sommes distribuables de la période		4 753	6 807	54 445
ACTIF NET	<b>4-11</b>	<b>1 282 221</b>	<b>1 326 688</b>	<b>1 314 380</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 321 696</b>	<b>1 351 823</b>	<b>1 348 492</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31 Mars 2020**  
*(Unité : Dinar Tunisien)*

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>		7 980	6 501	63 272
a - Dividendes	5-1	-	-	36 063
b- Revenus des obligations de sociétés	5-2	7 214	5 438	23 830
c – Revenus des emprunts d'état	5-3	766	1 063	3 379
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	5-4	5 593	5 548	22 060
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>13 574</b>	<b>12 049</b>	<b>85 332</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	5-5	<b>-2 604</b>	<b>-2 624</b>	<b>-10 462</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>10 969</b>	<b>9 425</b>	<b>74 870</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	5-6	<b>-6 216</b>	<b>-2 618</b>	<b>-20 402</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 753</b>	<b>6 807</b>	<b>54 468</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	5-7	-	-	-23
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>4 753</b>	<b>6 807</b>	<b>54 445</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		-	-	23
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-37 838	-42 651	-23 931
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		931	-5 397	-34 468
* Frais de négociation de titres		-6	-150	-261
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-32 159</b>	<b>-41 391</b>	<b>-4 192</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Au 31 Mars 2020**  
*(Unité : Dinar Tunisien)*

	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>-32 159</b>	<b>-41 391</b>	<b>-4 192</b>
a - Résultat d'exploitation	4 753	6 807	54 468
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-37 838	-42 651	-23 931
c - +/- values réalisées sur cession de titres	931	-5 397	-34 468
d - Frais de négociation de titres	-6	- 150	-261
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	<b>-52 209</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>	-		
<b>a – Souscriptions</b>	-	<b>1 165</b>	<b>5 448</b>
* Capital	-	1 123	5 615
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-3	-220
* Régularisations des sommes distrib.	-	45	53
<b>b – Rachats</b>	-	-	<b>-1 581</b>
* Capital	-	-	-1 572
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	67
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-76
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-32 159</b>	<b>-40 226</b>	<b>-52 534</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>			
a - En début de période	1 314 380	1 366 914	1 366 914
b - En fin de période	1 282 221	1 326 688	1 314 380
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a - En début de période	<b>17 615</b>	<b>17 561</b>	<b>17 561</b>
b - En fin de période	<b>17 615</b>	<b>17 576</b>	<b>17 615</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>72,791</b>	<b>75,482</b>	<b>74,617</b>
<b><u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>-2,45%</b>	<b>3,03%</b>	<b>-0,32%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 31 MARS 2020**

**NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE**

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

**NOTE 2 : OBJET**

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents**

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

### **3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions**

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

### **3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents**

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille**

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
  - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
  - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2020 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

### **3-5 : Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-6 : Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

#### NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

##### 4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2020 un montant net de 996 875 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeur au 31/13/2020	% de l'actif
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>619 359</b>		<b>474 644</b>	<b>35,91%</b>
ARTES	16 191	117 448	4,802	77 749	5,88%
ATL	18 300	47 517	1,620	29 646	2,24%
ATL NS J01072019	7 320	19 014	1,730	12 664	0,96%
BTE ADP	1 249	37 050	9,660	12 065	0,91%
NEW BODY LINE	8 834	46 359	4,361	38 525	2,91%
SFBT	3 400	65 785	18,320	62 288	4,71%
ATB	5 000	20 750	3,470	17 350	1,31%
City Cars	5 600	47 010	7,500	42 000	3,18%
Euro-Cycles	6 040	108 307	14,701	88 794	6,72%
SPDIT	6 000	61 800	8,840	53 040	4,01%
TPR	1 380	3 953	3,869	5 339	0,40%
TUNIS RE	4 800	44 366	7,330	35 184	2,66%
<b>Obligations ETAT</b>		<b>58 716</b>		<b>62 158</b>	<b>4,70%</b>
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		62 158	4,70%
<b>Obligations SOCIETES</b>		<b>401 300</b>		<b>411 685</b>	<b>31,15%</b>
ATL 2013-1	1 000	20 000		21 023	1,59%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		60 068	4,54%
BNA 2009 sub	1 000	33 300		34 711	2,62%
BNA Sub 2017-1 B	600	60 000		63 070	4,77%
CIL 2016-2	1 200	48 000		48 355	3,66%
HL Sub 2015-1	1 000	60 000		61 319	4,64%
STB SUB 2019-1 C	1 000	100 000		102 957	7,79%
TL 2013-2 B	1 000	20 000		20 183	1,53%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>47 717</b>		<b>48 387</b>	<b>3,66%</b>
SICAV L'EPARGNANT	455	47 717	106,344	48 387	3,66%
<b>TOTAL</b>		<b>1127 092</b>		<b>996 875</b>	<b>75,42%</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2020 à un montant de 523 031 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Actions et droits rattachés	619 359	656 283	623 484
Différence d'estimation et des droits	-144 715	- 122 845	- 105 489
Actions SICAV	47 717	60 618	27 672
Différence d'estimation sur actions SICAV	669	128	87
<b>Total</b>	<b>523 031</b>	<b>594 183</b>	<b>545 753</b>

#### 4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/03/2020, un montant de 411 685 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Obligations	401 300	391 970	445 300
Intérêts courus	10 385	9 504	14 867
<b>Total</b>	<b>411 685</b>	<b>401 474</b>	<b>460 167</b>

#### 4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/03/2019, un montant de 62 158 dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
BTA	58 716	58 716	58 716
Intérêts courus à l'achat	-	1 095	-
Intérêts courus	1 188	76	421
Différence d'estimation sur BTA*	2 255	44	1 449
<b>Total</b>	<b>62 158</b>	<b>59 931</b>	<b>60 586</b>

\*Ce montant représente la plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille au 31/03/2020 et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

#### 4-5 Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 282 238 Dinars au 31/03/2020. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Compte à terme au 05/11/2020 (taux de 10% pour 750 jours)	270 000	270 000	203 288
Compte à terme au 01/06/2020 (TMM+2,5% pour 740 jours)	12 238	11 769	73 470
<b>Total</b>	<b>282 238</b>	<b>281 769</b>	<b>276 758</b>

#### 4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 42 583 Dinars au 31/03/2020 et se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Avoirs en banque	42 583	13 893	5 227
Sommes à l'encaissement	-	298	-
<b>Total</b>	<b>42 583</b>	<b>14 191</b>	<b>5 227</b>

#### 4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2020, à 24 472 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Gestionnaire	2 454	2 171	2 271
Commission réseau	21 577	20 263	21 249
Commission dépositaire	441	738	607
<b>Total</b>	<b>24 472</b>	<b>23 172</b>	<b>24 127</b>

#### 4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2020, à 15 003 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Etat retenue à la source	99	291	-
Autres créditeurs (CMF)	110	113	112
Impôt à payer	37	6	17
Dirigeants	553	353	606
Jeton de présence	2 673	-	-
Autres opérateurs créditeurs	11 530	1 200	9 250
<b>Total</b>	<b>15 003</b>	<b>1 963</b>	<b>9 985</b>

#### 4-9 : Capital

Au 31/03/2020, le capital a atteint un niveau de 1 223 011 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 3,52% par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2019, et une baisse de 2,93 % par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2019. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Capital social	1 367 197	1 363 154	1 363 154
Souscriptions	-	1 123	5 615
Rachats	-	-	-1 572
Frais de négociation de titres	-6	-150	-261
Variation d'estimation / actions et droits	-144 715	-122 845	-105 489
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	2 255	44	1 449
Variation d'estimation / Titres OPCVM	669	128	87
Plus-value/ actions et droits	931	2 000	2 000
Moins-value/ actions et droits	-	-6 186	-37 576

Plus-value/Titres OPCVM	-	942	3 261
Moins-value/ Titres OPCVM	-	-	-
Moins-value/ Emprunts d'Etat	-	-2 153	-2 153
+/- val/report /Titres OPCVM	-87	-437	-437
+/- val/report actions et droits	105 489	80 459	80 459
+/- val/report Emprunts d'Etat	-1 449	-	-
<b>Sous-total 1</b>	<b>1 330 285</b>	<b>1 316 080</b>	<b>1 308 537</b>
Sommes non distribuables / exercice clos	-107 274	-48 461	-48 461
Régul des sommes non distribuables (souscription)	-	-3	-220
Régul des sommes non distribuables (rachats)	-	-	67
<b>Sous-total 2</b>	<b>-107 274</b>	<b>-48 464</b>	<b>-48 614</b>
<b>Capital</b>	<b>1 223 011</b>	<b>1 267 615</b>	<b>1 259 923</b>

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2020, se détaillent ainsi:

#### **Capital au 31-12-2019**

Montant	1 259 923
Nombre de titres	17 615
Nombre d'actionnaires	47

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

#### **Rachats effectués**

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

#### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-37 838
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	931
Frais de négociation de titres	-6
Régularisation des sommes non distribuables	0

#### **Capital au 31-03-2020**

Montant	1 223 011
Nombre de titres	17 615
Nombre d'actionnaires	47

#### 4-10: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2020, à 54 457 Dinars et se détaillent comme suit :

	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	54 457	52 221	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	-	-	12
Réglul résultat de l'exercice clos en instance d'affectation (souscription)	-	45	-
	<b>54 457</b>	<b>52 266</b>	<b>12</b>

#### 4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2020, à 1 282 221 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2019 de 3,35 %.

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Capital	1 223 011	1 267 615	1 259 923
Sommes distribuables	59 210	59 073	54 457
Total	<b>1 282 221</b>	<b>1 326 688</b>	<b>1 314 380</b>

#### NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 5-1 : Dividendes

Courant le premier trimestre 2020, aucun revenu n'a été enregistré sous forme de dividende :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des actions	-	-	36 063
Revenus des Titres OPCVM	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36 063</b>

##### 5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2020, un montant de 7 214 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	10 385	9 504	14 868
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-14 867	-13 773	-13 773
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	11 696	9 706	22 735
<b>Total</b>	<b>7 214</b>	<b>5 438</b>	<b>23 830</b>

### 5-3 : Revenus des Emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2020, , un montant de 766 Dinars, se détaillant comme suit:

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Emprunts d'Etat (Réalisé)	-	987	2 958
Revenus des Emprunts d'Etat (Report)	-421	-	-
Revenus des Emprunts d'Etat (potentiel)	1 188	76	421
<b>Total</b>	<b>766</b>	<b>1 063</b>	<b>3 379</b>

### 5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 5 593 Dinars au titre du premier trimestre 2020. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus compte à terme (Potentiel)	12 238	11 769	6 758
Revenus compte à terme (Report)	-6 758	-6 363	-6 363
Revenus compte à terme échus	-	-	21 439
Intérêts sur comptes de dépôts	113	142	226
<b>Total</b>	<b>5 593</b>	<b>5 548</b>	<b>22 060</b>

### 5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du premier trimestre 2020, un montant de 2 604 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 949	1 964	7 830
Rémunération de réseau (2)	328	330	1 316
Rémunération du dépositaire (3)	328	330	1 316
<b>Total</b>	<b>2 604</b>	<b>2 624</b>	<b>10 462</b>

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019.

Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier cette dernière à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts. A noter que la date d'entrée en vigueur de cette décision n'est pas encore fixée.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

#### 5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2020 au 31/03/2020	01/01/2019 au 31/03/2019	01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunérations CAC*	1 842	500	3 500
Rémunérations des dirigeants* (i)	-	1 059	4 235
Publicité & publications*	1 339	200	4 703
Jeton de présence* (i)	2 673	500	6 250
Redevance CMF*	328	330	1 316
Impôts et taxes*	35	29	395
Autres charges	-	-	3
<b>Total</b>	<b>6 216</b>	<b>2 618</b>	<b>20 402</b>

\* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

## 5-7: Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	-	-	53
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-	-	-76
<b>Total</b>	-	-	<b>-23</b>